



Compte rendu du Conseil Départemental d'Action Sociale du 27 avril 2017

Cette réunion prévue initialement le 30 mars a été reportée de quatre semaines. C'est pourquoi les prochaines réunions seront resserrées et nous vous invitons à faire remonter le plus rapidement possible vos questions et souhaits, le prochain groupe de travail devant se tenir le 1^{er} juin 2017.

Le secrétaire adjoint de séance a été désigné et c'est au tour de notre syndicat, FODGFIP35 de remplir cette mission.

Le Président a ensuite présenté la note d'orientation 2017, précisant le montant du budget national de 160 millions € plus 20 millions € affectés à la sécurité et santé au travail.

Il a décliné ensuite la diminution du nombre de bénéficiaires entre 2009 et 2015, chiffre passant de 174 700 à 144 000, soit une perte de plus de 30 000 bénéficiaires, expliquant ainsi une sous-consommation des crédits. Cela explique naturellement le maintien du niveau des prestations malgré un budget en baisse.

L'ALPAF (Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières) a consacré avec 143,5 millions € dont 126 millions à destination de l'action sociale et 17 millions attribués à la SST (Santé Sécurité au Travail)

L'effectif national des services sociaux, 520 personnes, ne diminuera pas en 2017, ce dont on pourrait se féliciter si toutes les missions étaient facilement couvertes, ce qui semble bien loin d'être le cas. Notre analyse est que, si le nombre d'assistant(e)s de service social par exemple ne diminue pas, c'est qu'il n'est plus possible de ronger sur l'os mis à nu !

La note d'orientation décline un haut niveau de prestations par des chiffres concrets qu'il faut toutefois rapporter à un bilan final des bénéficiaires. La moyenne consacrée est de 36 € 82 par enfant, 9 € 57 par actif et 3 € 19 par ~~traité~~.

Un point a été aussi fait sur la restauration dont 77% des agents bénéficient. C'est la plus grosse part des dépenses budgétaires. Au niveau national, sur les 259 restaurants administratifs recensés, 62% assurent moins de 50 couverts et 35% moins de 20 couverts. Cela a amené le président à justifier l'utilité de regrouper les marchés dont nous ne voyons guère comment un seul prestataire pourrait assumer la gestion de sites éloignés...

Le logement est aussi un poste important puisqu'il est en seconde ligne des dépenses. Le Secrétariat Général veut optimiser le parc locatif avec l'ALPAF. Viennent ensuite les résidences vacances, l'aide à la parentalité (crèches).

A ce point du débat, un intervenant a rappelé la demande formulée à l'aune de cette réunion, à savoir la lecture des déclarations liminaires.

Ainsi, une déclaration liminaire sans rapport direct avec le CDAS a été lue par un autre syndicat, déclaration à laquelle le Président de séance a ressassé longuement les réponses de la parité administrative aux questionnements relatifs aux emplois, mutations, postes...

Dans ce cadre d'intervention et sous forme de préambule, votre syndicat FODGFIP35 a informé l'assistance de l'annonce faite par le Directeur lors du comité interministériel du 25 avril de la «surgélation» des crédits accordés à l'action sociale au niveau de la fonction publique. Ce très grave sujet serait resté probablement sous silence sans notre intervention. Nous joignons la motion intersyndicale nationale sur le sujet.

Un point a été fait ensuite sur le matériel de restauration arbitrée à 154.251 € par le Conseil Général.

Parmi les plus grosses dépenses, il est prévu pour le restaurant Magenta (AGRIR) une machine à laver à avancement automatique pour les casiers d'une valeur de 60.000 €, et pour le restaurant du Turgot (AGRAC) un déshydrateur thermique pour les déchets organiques d'une valeur de 30.600 €. Ce dernier matériel est devenu obligatoire pour lutter contre la pollution. A une question de FO, le président de séance a répondu que ce type de matériel devait être installé à l'extérieur, ce qui n'était pas possible sur le site de Magenta. Il a été aussi évoqué le plan de réfection des locaux de restauration de Magenta (éclairage, toilettes, cloison de verre et cafétéria à supprimer) mais le dossier transmis le 27 mars aux autorités de tutelle n'a reçu, à ce jour, aucun écho.

Autre point, le budget 2016 a été particulièrement bien utilisé : 84.298 € de dépenses ont été engagés sur un montant de Crédits d'Actions Locales alloué de 84.318 €.

Il a été remonté les difficultés techniques pour la transmission aux agents par voie dématérialisée des offres d'activités. C'est bien problématique d'une part pour les agents qui n'auraient pas pour bon nombre d'entre eux été informés de la journée Vitréenne du 20 mai, d'autre part pour la saine gestion des prestations associées à cette activité.

Malheureusement, ce problème lié à un incident sur la fourniture par Bercy des fichiers agents ne devrait pas être rapidement résolu, aucune solution locale ne semblant exister.

Enfin, nous vous rappelons que l'indice brut retenu pour la subvention repas a été porté à 559 suite aux réformes indiciaires. Pour les titulaires de la carte APETIZ, de multiples anomalies devront être régularisées, notamment les frais que prennent les établissements financiers aux prestataires bénéficiaires de ces paiements dématérialisés.

Le syndicat FO-DGFIP35 reste à votre disposition pour toute question relative à l'action sociale, vos besoins personnels mais aussi les idées que vous souhaitez soumettre en matière d'activités proposées par les services sociaux.

Vos représentants FO-DGFIP35 en CDAS: Amaury BATARD & Philippe CARO



BULLETIN d'ADHESION NOM : Prénom :

Grade : Indice : Quotité de travail :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**,
section d'Ille et Vilaine (fo.drifip35@finances.gouv.fr)

Fait à

le

Signature: